

# SHIRUDO

AMM n°	9100525
Composition	Tébufenpyrade 200 g/kg
Formulation	Poudre mouillable (WP)

Classement CLP : H302 - H332 - H335 - H373 - H400 - H410

Attention



EUH 208 : Contient du tébufenpyrade.

Délai de rentrée : 6 heures plein champ, 8h sous abri.

**x : Usages obtenus dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009**

Pour les usages mineurs obtenus dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, Certis Belchim B.V. décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur ces cultures. Il est également recommandé de contacter les organisations professionnelles concernées.

article	51	Usages autorisés	Cultures cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications	DAR	ZNT aquatique	Conditions d'emploi
Cultures fruitières		Agrumes*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes	Uniquement sur oranger, citronnier, pamplemoussier, mandarinier, clémentinier, limettier	0,5 Kg/ha	1/an	7 jours	50 m (dont DVP 5m)	en plein champ
		Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes	Pommier, Poirier, Cognassier, Nashi	0,5 Kg/ha	1/an	7 jours	20 m	en plein champ
		Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes	Uniquement autorisé sur pêcher et nectarinier	0,5 Kg/ha	1/an	14 jours	20 m	en plein champ
		Prunier*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes	Prunier	0,5 Kg/ha	1/an	21 jours	20 m	en plein champ
Cultures ornementales	x	Arbres et arbustes*Trt Part.Aer.*Acariens	Arbres et arbustes	0,5 Kg/ha	1/an	-	20 m	Autorisé en plein champ pour des applications sur tous types de cultures (hautes ou basses) avec un pulvérisateur pneumatique et uniquement sur des cultures hautes en utilisant une lance ou un pulvérisateur à dos.
							-	Autorisé sous abri pour des applications sur tous types de cultures (hautes ou basses) avec un automate et uniquement sur des cultures hautes en utilisant une lance.

Cultures légumières	article	Usages autorisés	Cultures cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications	DAR	ZNT aquatique	Conditions d'emploi
	51							
		Cucurbitacées à peau non comestible*Trt Part.Aer.*Acariens	Melon	1 Kg/ha	1/an	3 jours	-	uniquement sous abri avec une application à l'aide d'un automate

non fractionnable

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres pour les usages sur agrumes.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pommier, pêcher, prunier et cultures ornementales.

SPe 3 : Pour protéger les arthropodes non cibles/les insectes, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages en arboriculture.

SPe 8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et en période de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

**L'utilisation de ce produit sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus. Certis Belchim BV décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.**